

éco- manifestation

Agissons ensemble,
dans un territoire engagé pour le climat

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT



Mot du Maire

Toute manifestation, organisée sur le territoire communal, quelle que soit son ampleur ou sa typologie (festive, sportive, informative, commerciale, ...), génère un impact sur le milieu environnant et sur la santé publique. Minorer la production de déchets et l'impact de la mobilité, maîtriser les consommations d'eau et d'énergie lors de ces événements, c'est en réduire l'empreinte écologique.

Au travers de la charte « éco-manifestation », la Ville souhaite inciter les concepteurs et organisateurs d'événements à développer des pratiques les plus respectueuses possibles de l'environnement, du climat ainsi que du public et du voisinage de la manifestation. Cette charte contribue également à valoriser les signataires qui s'engagent dans une démarche vertueuse.

Ce guide, accompagnant la charte, ne prétend pas être exhaustif mais propose des exemples de bonnes pratiques, des « recettes » directement applicables ou encore des pistes d'amélioration dont les organisateurs pourront s'inspirer. Il a vocation à être évolutif.

Ces préconisations s'appliquent à tous les stades de la manifestation : sa préparation, son déroulement et sa clôture. Elles sont détaillées dans les fiches suivantes, classées selon les 7 engagements de la charte :

- ✓ **Réduire, trier, réutiliser et recycler les déchets**.....4
- ✓ **Mettre en place une gestion durable des déplacements**.....6
- ✓ **Préserver les ressources énergétiques et naturelles ainsi que la biodiversité**.....8
- ✓ **Acheter des produits alimentaires et promotionnels éco-responsables**.....11
- ✓ **Communiquer dans le respect de l'environnement**.....12
- ✓ **Sensibiliser aux enjeux du développement durable**.....15
- ✓ **Encourager la solidarité et la citoyenneté**.....16



Réduire, trier, réutiliser et recycler Les déchets

Il s'agit là de l'engagement le plus visible pour le public.

Toutes les manifestations génèrent des déchets (papiers, canettes, mégots, emballages, bouteilles en plastique et en verre, ...) qui ne sont pas toujours valorisés. Il est cependant possible de les réduire, de favoriser leur tri, leur valorisation ou leur recyclage.

✓ Limiter la production de déchets

- Utiliser des gobelets réutilisables consignés (en plastique rigide) :

- Louer ou emprunter des gobelets auprès du SICOVAD (0800 109 701), de la Ville (Maison de l'Environnement et du Développement durable) ou d'une autre association.

- Concevoir ses propres gobelets comme support promotionnel ou publicitaire. Ils pourront également être offerts ou vendus.

En règle générale, les gobelets sont consignés afin de limiter les pertes.

- Privilégier une vaisselle réutilisable (en céramique, faïence, métal ou verre) ou de la vaisselle compostable est également possible à la condition d'avoir une filière de compostage.

- Réduire les déchets à la source en privilégiant les produits avec moins d'emballage, en évitant les portions

individuelles ou en optant pour des produits au détail ou en vrac.

À savoir : les emballages représentent 30% du volume de nos poubelles.

- Dès que possible, préférer aux bouteilles d'eau en plastique, l'eau du robinet servie dans des bouteilles en verre, des carafes ou des gourdes.

- Éviter l'utilisation de lingettes de nettoyage

✓ Organiser le tri sélectif et la collecte des déchets

- Organiser le tri des déchets sur le site, avec poubelles adaptées respectant le code couleur en vigueur sur le territoire

- La Ville dispose de poubelles tri-flux, pouvant être mises à disposition des associations

Contact :
service Cadre de vie
03.29.68.50.61



- Organiser avec le SICOVAD la collecte des déchets (tri et ordures ménagères) à l'issue de la manifestation

→ Le SICOVAD est l'interlocuteur privilégié pour les questions relatives à la collecte des déchets à l'issue de toute manifestation. Un contact en amont permet de bien définir les besoins selon le type de déchets produits.

- Nommer un « responsable déchets », qui sera l'interlocuteur privilégié avec le SICOVAD et qui veillera à la bonne organisation de la collecte et du tri.

- Installer une signalétique indiquant la présence et les emplacements des poubelles et rappeler les consignes de tri (via des affiches) au niveau des bacs

- Prévoir de vider régulièrement les poubelles de tri sur le site de la manifestation

- Sensibiliser au tri le jour de la manifestation (annonces au micro, présence d'ambassadeurs du tri, stand d'information...)

- Le cas échéant, mettre en place la collecte de bio déchets et des déchets compostables en lien avec le SICOVAD

et les sites de compostages partagés présents sur le territoire (Parc du Cours et parc de la Roseaie)

- Recyclez les papiers (affiches, flyers, invitation, ...) non distribués au terme de l'évènement.

✓ Prévoir le nettoyage du site à l'issue de la manifestation

- Organiser le nettoyage : évacuation des déchets, ramassage des papiers, ...

- Informer les équipes en charge du nettoyage sur les modalités de tri

- Veiller à récupérer tout fléchage ou rubalise présents utilisés sur le parcours pour guider les visiteurs.

Pour aller + loin :

Pour trouver toutes les informations sur la collecte des déchets (modalités de tri, coordonnées et horaires des déchetteries, prêt de gobelets réutilisables, carte des containers à verre, ...), RDV sur le site du SICOVAD : <https://www.sicovad.fr/>

Que deviennent mes déchets ?

Site d'Evodia :

<https://www.evodia.org/>

Maison de l'Environnement et du Développement Durable de la Ville d'Épinal : 03.29.68.69.60

Pôle manifestation : 03.29.68.51.49

Service Cadre de vie :

03.29.68.50.61





Mettre en place une gestion durable des déplacements

Lors d'une manifestation, les transports peuvent représenter 75 à 80% des émissions de gaz à effet de serre dont la majeure partie provient des déplacements des spectateurs ou participants.

L'organisateur a un rôle incitatif pour réduire les déplacements motorisés en amont et lors de la manifestation.

✓ Penser l'organisation en termes de déplacements minimum, notamment automobile

- Prendre en compte dans le choix du lieu de la manifestation les possibilités d'accès au site par des modes de déplacement doux ou en transports en commun
- Limiter et rationaliser les déplacements effectués pour l'organisation
 - Planifier les déplacements à effectuer pour optimiser les déplacements
- Prévoir d'organiser des visioconférences ou audioconférences pour les réunions de préparations ne nécessitant pas de rencontre physiques

✓ Inciter aux déplacements doux et à l'utilisation des transports en commun

- Identifier les lignes de bus du réseau Imagine desservant le site de la manifestation et faire connaître les horaires.
<https://www.imaginelebus.com/>
- Promouvoir et utiliser la plateforme Mobil'clic
 - La plateforme Mobil'clic donne une information complète sur l'ensemble des modes de déplacements disponibles pour un itinéraire identifié (bus urbains et interurbains, train, vélo, offres de covoiture).
<https://www.mobilclic.fr/>



- Favoriser les déplacements à vélo,

→ l'application Plan vélo du site internet de la Ville présente l'ensemble des itinéraires balisés et des emplacements pour stationner les vélos : <http://epinal.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=6bd04ef-98f8b4c37905e3899030607f9>

→ la Maison du Vélo d'Épinal, loue des vélos et vélos à assistance électrique :

<http://www.epinalvelo.fr/0329378771>
maisonduvelo@pays-epinal.fr

- Prévoir si besoin la mise en place d'un parking à vélo temporaire (la Ville peut mettre à disposition des équipements de stationnement vélos mobiles – Contact Pôle Manifestation)
- Organiser un système de navettes collectives :

→ Entre la gare la plus proche et le lieu de la manifestation

→ Entre le parking obligatoire et le lieu de la manifestation (évite les déplacements liés à la recherche d'une place de stationnement)

✓ Organiser le covoiturage lors de l'évènement lui-même et au moment de son organisation via la plateforme Mobi'event

Un moyen simple de mettre en relation les participants pour organiser le covoiturage :

La plateforme Mobil'clic en partenariat avec CoviEvent permet de créer gratuitement un espace dédié au covoiturage par évènement : <https://www.covievent.org/>

Cet outil peut être utilisé aussi bien pour les réunions organisées en amont de la manifestation que pour la manifestation elle-même.

L'évènement de covoiturage ainsi créé peut être relayé sur les sites internet de la manifestation ainsi que sur les réseaux sociaux ou tout autre support de communication.





Préserver les ressources énergétiques et naturelles ainsi que la biodiversité



Les consommations en eau et en énergies varient d'une manifestation à l'autre. Ces consommations peuvent être limitées à la faveur d'installations prévues à cet effet ou déjà présentes. Avec des pratiques économes, l'organisateur peut réduire les dépenses tout en maîtrisant l'impact écologique de l'évènement.

✓ Limiter les consommations d'eau

- Privilégier l'usage de l'eau du réseau
- Vérifier les raccordements pour supprimer les fuites (robinet, branchements)
- Informer et sensibiliser le public (ne pas laisser couler l'eau inutilement, ne pas verser n'importe quel produit dans le réseau d'évacuation,...)
- Utiliser des appareils à faible consommation d'eau

L'étiquette énergie des appareils électroménagers informent également sur les consommations d'eau.

- Installer des toilettes sèches :
 - La Ville dispose de 9 toilettes sèches qui peuvent être louées pour les manifestations – évacuation des déchets à la charge de l'organisateur (contact, pôle manifestation)

- D'autres prestataires louent des toilettes sèches :

- Dans les Vosges :
<http://www.lestoilettessechesdefredeau.com/>

Attention à bien prévoir la filière d'évacuation et de traitement des déchets, le cas échéant.

✓ Lutter contre le gaspillage d'énergie

- Privilégier le raccordement au réseau d'électricité

Il s'agit d'éviter l'usage de groupes électrogènes plus polluants.

Si la manifestation se déroule sur le domaine public, les demandes de raccordement sont à effectuer auprès de la Ville via la demande d'autorisation de la manifestation. Cette demande devra préciser la puissance nécessaire ou à défaut le type d'appareils utilisés.

- Utiliser des éclairages basse-consommation et des appareils moins énergivores

L'étiquette énergie présente sur tous les appareils électriques et d'éclairage détaille les consommations énergétiques

- Lorsque cela est possible, limiter le recours au chauffage et à la climatisation (19°C en hiver et 24°C en été).
- S'assurer d'une ventilation et d'une aération suffisante pour renouveler l'air à l'intérieur des bâtiments, en fonction du nombre de participants, notamment via l'ouverture des fenêtres.
- Lorsqu'ils ne sont pas utilisés et à l'issue de la manifestation, veiller à éteindre les appareils électriques et l'éclairage, ne pas les laisser en veille : les débrancher si nécessaire ou les connecter sur une multiprise avec interrupteur ou choisir des équipements en possédant un.

✓ Limiter les nuisances générales par la manifestation

- Identifier les éventuelles nuisances causées par la manifestation (bruit, qualité de l'air, pollutions, circulation et stationnement, déchets...) et agir pour les supprimer ou les limiter :
 - Pour le bruit : Maximum autorisé 105 dB(A).
- Les articles R 571-25 à R 571-30 du Code de l'environnement imposent aux établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée à titre habituel un isolement acoustique

minimum entre le lieu musical et les locaux d'habitations voisins. À l'intérieur, le niveau sonore est également limité, afin de protéger la santé auditive du public. Article R571-26 : en aucun endroit, accessible au public, de ces établissements ou locaux, le niveau de pression acoustique ne doit dépasser 105 dB (A) en niveau moyen et 120 dB en niveau de crête, dans les conditions de mesurage prévues par arrêté. Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit : loi cadre ayant pour objectif de prévenir, diminuer ou supprimer l'émission et la propagation de nuisances sonores dangereuses pour l'homme ou son environnement

- L'arrêté municipal N° 36/2017 relatif à la réglementation du bruit émanant des cafés – bars – restaurants et débits de boissons (n°36/2017/DAG/DG/SA/REG du 10 janvier 2017), définit l'heure maximale pour les animations musicales en extérieur :

→ 22 heures, du dimanche au jeudi et les jours fériés légaux s'ils ne tombent pas la veille d'un week-end

→ 23h30, le vendredi et le samedi, les veilles de jours fériés légaux

- Pour toute diffusion sonore sur la voirie publique, une demande d'autorisation doit être complétée auprès du service réglementation : 03.29.68.50.41

→ Pour la pollution lumineuse : guide du SCoT des Vosges Centrales : <http://www.scot-vosges-centrales.fr/page/Gestion-econome-de-l-eclairage-public-88.html>

→ Affichage : La Ville dispose de 10 panneaux d'affichage libre, seuls lieux autorisés pour le collage d'affiche annonçant les manifestations. Liste sur www.epinal.fr

- Informer, dialoguer avec les services de la ville, le comité d'intérêt de quartier, le voisinage...
- Informer et sensibiliser les participants.
- Préserver le patrimoine arboré, les plantations et les aménagements urbains à toutes les étapes de la manifestation (ne pas piétiner les plantations, respecter les espaces naturels, ne pas détériorer les arbres, ...)

Pour aller plus loin

Il existe de nombreuses démarches de compensation carbone qui peuvent être mise en place pour compenser les émissions de gaz à effet de serre générées par les manifestations.

Site : <https://communication-responsable.ademe.fr/eco-mouvement>

Demande d'autorisation de sonorisation de la voie publique ou de diffusion musicale :

Service réglementation
03.29.68.50.41
ou www.epinal.fr





Acheter des produits alimentaires et promotionnels éco-responsables

L'organisation d'un évènement nécessite souvent divers achats. Le choix des produits ou prestations est important pour réduire l'impact global de la manifestation et participe également à changer les pratiques des fournisseurs.

✓ Privilégier fournisseurs locaux, filières courtes et produits Bio

Le transport est l'un des principaux secteurs d'émissions de gaz à effet de serre. Privilégier les filières courtes, c'est réduire les impacts sur l'environnement tout en soutenant le tissu économique local.

Le local permet également de garantir la fraîcheur des denrées périssables et de limiter les intermédiaires donc les coûts.

De nombreux producteurs pratiquent la vente directe sur le territoire :

- <https://www.agrilocal88.fr/>
- Produits Vosges Terroir : <https://vosges.chambre-agriculture.fr/circuits-courts/vosges-terroir/>
- liste des producteurs locaux recensés sur le territoire : <https://www.acheteralsource.com/vente-directe-producteur/lorraine/vosges-88-1>

- Marché Bio : au port, les vendredis des semaines impaires.
- Producteurs bio de Lorraine : <https://www.paysanbiolorrain.org/>
- Ferme de Failloux : 88000 Jeuxey - 03 29 34 24 21
- L'escale campagnarde : 25 Rue du Saut le Cerf 88000 Jeuxey 03 29 34 99 21
- À la Revoyotte : 19 route de Mirecourt, 88390 Les Forges <http://www.alarevoyotte.com/>
- Jardins de Cocagne : Prairie Claudel, 88150 Thaon-les-Vosges 03 29 31 64 98 <http://thaon-les-vosges.reseaucocagne.asso.fr/>
- Annuaire national des AMAP : <http://www.reseau-amap.org>
- Les marchés traditionnels :
 - Marché couvert ouvert du mardi au samedi
 - Marché extérieur chaque mercredi et samedi matin
 - Marché de la Place d'Avrinsart : dimanche matin



Communiquer dans le respect de l'environnement



La communication est essentielle pour la fréquentation et le succès de la manifestation.

Pour une meilleure cohérence entre communication et engagement pour le développement durable, il est nécessaire de prendre en compte les contraintes environnementales dès la phase de préparation mais également pendant et après la manifestation.

✓ Privilégier les supports dématérialisés

Évitez la logique du « tout papier », flyers et affiches seront jetés à l'issue de la manifestation !

→ Pour l'organisation de la manifestation :

De nombreux échanges se font maintenant par message électronique.

 Ne pas oublier que 10% de l'énergie consommée en France est liée à l'usage du numérique

- Limiter les envois d'e-mail
- Lors d'envoi d'e-mails :
 - utiliser un hyperlien pour amener les usagers vers le site souhaité à l'avantage de réduire le poids des envois et donc des boîtes à lettres.

- réduire la taille des pièces jointes (compression, changement de format)
- utiliser des plateformes de transfert pour les fichiers volumineux

→ Pour la promotion de la manifestation :

- Créer un site internet dédié à l'évènement, dynamique et régulièrement mis à jour pour diffuser les informations d'ordre général : dates, programme, bulletin d'inscription, inscriptions en ligne, plan d'accès....
- Utiliser les réseaux sociaux (Facebook, Twitter...).
- Utiliser les 10 journaux électroniques d'information de la Ville pour faire la promotion des événements (<https://www.epinal.fr/demarches-en-ligne/annoncer-un-evenement>)

✓ Prendre en compte l'impact des imprimés sur l'environnement

Lorsque la diffusion papier s'avère indispensable, quelques points d'attention sont à privilégier :

→ Conception des documents

- Concevoir les documents adaptés à une impression recto-verso
- Regrouper sur un document unique toutes les informations (programme, plan d'accès,...)
- **Optimiser la mise en page :** Taille des interlignes, suppression de pages quasi vides entre les chapitres, adaptation de la largeur de la marge selon le mode de reliure. Par exemple : passer d'une marge de 1,5 à 2,5 cm, peut induire la consommation d'une page de plus toutes les 6 pages
- **Limiter les aplats de couleurs** Éviter les surfaces de couleur uniforme nécessitant une importante quantité d'encre. Par exemple, privilégier éco-manifestation à éco-manifestation.
- Éviter les effets spéciaux (métallisés) et les pelliculages (utilisation de produits chimiques), afin de faciliter le recyclage des imprimés
- Apposer sur les documents une mention du type : « Ne pas jeter sur la voie publique »
- Définir, au plus juste les quantités d'imprimés nécessaires, pour éviter d'avoir à jeter le surplus à l'issue de la manifestation

→ Le type de papier et l'impression

- Utiliser du papier possédant un éco-label officiel (écolabel européen, NFE, cygne nordique, ange bleu), si possible recyclé ou à défaut labellisé FSC ou PEFC

Les certifications FSC et PEFC sont des standards d'exploitation de forêts : elles garantissent au client que l'entreprise utilise et vend du bois issu de forêts durablement gérées. Pour que le papier soit certifié, il est nécessaire que toute la chaîne le soit (forêt, scierie, transformation...). Sa production pourra émettre jusqu'à 2 fois moins de gaz à effet de serre qu'un papier non labellisé.

- **Choisir le bon format et le bon grammage de papier** L'utilisation d'un format standard (A5, A4, A3, A2) permet de limiter les chutes de papier lors de l'impression.

Proposer un format dédié pour l'impression des programmes à domicile et optimiser la pagination.

Le papier utilisé habituellement dans les imprimantes a un grammage compris entre 70 g/m² et 100 g/m². À partir de 150 g/m², le papier devient rigide. Pour des flyers, le grammage recommandé est 135 g/m².

- Choisir des cartouches laser ou jet d'encre remanufacturées ou répondant aux exigences de l'écolabel officiel NF Environnement « cartouches d'impression laser ».

• Choisir un imprimeur

« Imprim'Vert® »

La marque Imprim'Vert® vise à favoriser la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une diminution des impacts de l'activité sur l'environnement (gestion des déchets dangereux, sécurisation des stockages de liquides dangereux, non utilisation de produit toxique, ...).

✓ Utiliser un affichage et une signalétique modulables, non datés

• Pour les manifestations annuelles ou périodiques, éviter le jetable et prévoir une signalétique réutilisable, la date peut, par exemple être apposée sur adhésif permettant une mise à jour chaque année.

• Pour les manifestations sportives, utiliser de la rubalise biodégradable et/ou compostable voire du tissu.

• Prévoir le recyclage des bâches utilisées lorsqu'elles arrivent en fin de vie (Contact : EVODIA).

• Utiliser des bâches microperforées pour plus de durabilité (moins de prise aux vents)

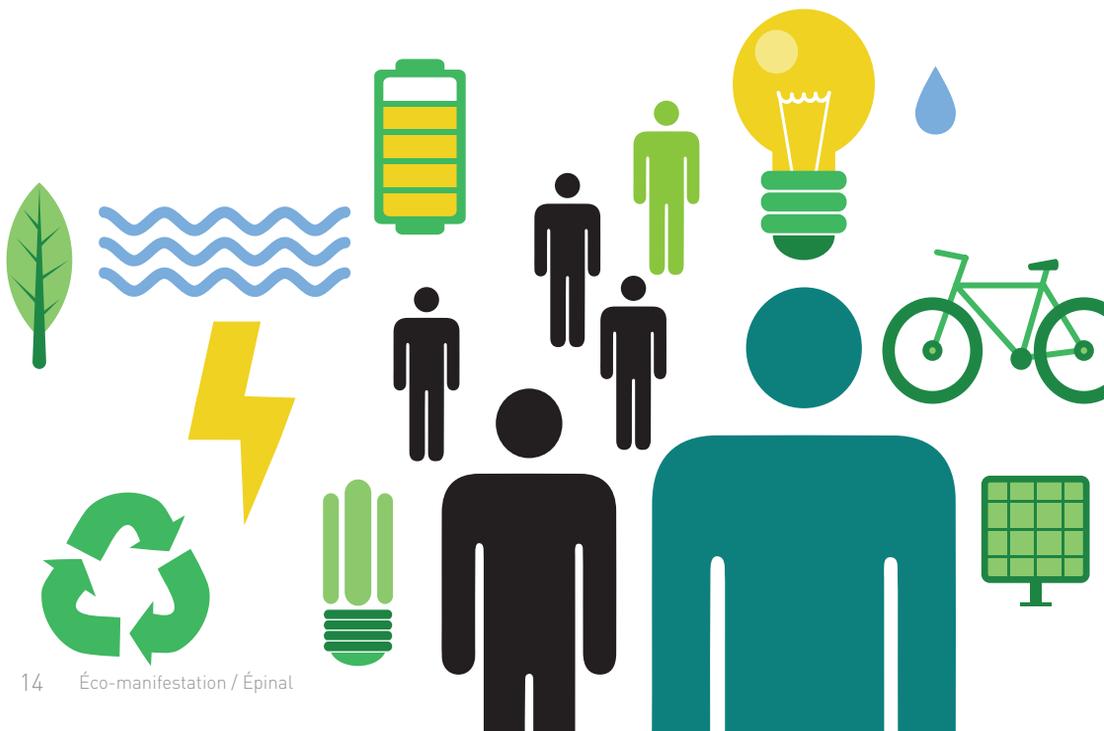
Pour aller plus loin

Le site de l'ADEME dédié à l'éco-communication :

<https://eco-communication.ademe.fr/>

Site d'Evodia :

<https://www.evodia.org/>





Sensibiliser aux enjeux du développement durable

L'organisation d'une manifestation éco-responsable est également l'occasion de sensibiliser les participants (ou le public) mais également les bénévoles ou encore les partenaires (fournisseurs, partenaires financiers...) aux enjeux de développement durable.

✓ Nommer un référent Développement Durable

Ce référent aura pour rôle de coordonner les actions mises en œuvre par l'organisateur, pour répondre aux engagements de la charte. C'est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des bénévoles et partenaires sur cette question.

→ Prévoir, pour les bénévoles et intervenants, un temps de sensibilisation au respect des engagements de la charte

- Sensibiliser, le plus en amont possible, les différents intervenants en leur présentant l'intérêt de cette démarche sur le plan environnemental pour les impliquer au maximum. Lors des réunions d'organisation par exemple

- Rappeler les bonnes pratiques attendues sur la manifestation (économie d'eau, d'énergie, tri des déchets).

→ Faire mention de la charte sur les documents de communication et lors de la manifestation

- Faire mention de la démarche entreprise et des engagements dans le dossier de presse

- Lors de la manifestation, prévoir des points d'informations sur les actions mises en place : documents en libre-service (en lien avec les partenaires notamment), présence d'animateurs....

Pour aller plus loin

Le site de l'ADEME dédié à l'éco-communication :

<https://eco-communication.ademe.fr/>

Site d'Evodia :

<https://www.evodia.org/>





Encourager la solidarité et la citoyenneté

Le social est le troisième pilier du développement durable, souvent mis de côté.

L'organisation d'une manifestation éco-responsable ne peut se faire sans la prise en compte des principes de solidarité et de citoyenneté.

Ainsi, les manifestations, créatrices de loisirs et de partage, se doivent d'accueillir tous les publics notamment ceux en situation de handicap (moteur, visuel, auditif, mental mais aussi du public âgé). En mettant en place des actions allant dans ce sens, la manifestation participera à la lutte contre l'exclusion sociale.

✓ S'assurer de l'accessibilité de la manifestation aux personnes en situation de handicap

- Informer en amont de l'accessibilité du lieu pour les personnes en situation de handicap
- Indiquer les moyens de transport accessibles aux personnes en situation de handicap
- Prévoir une signalétique adaptée
- Proposer un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap

✓ Promouvoir le territoire dans l'organisation de la manifestation

- Promouvoir le territoire auprès des participants et spectateurs, notamment via la labellisation de la manifestation « Épinal, la Belle Image »
<http://www.epinal-labelleimage.fr/>
- Faire rayonner la manifestation sur le territoire
Contact :
Office du Tourisme
<https://www.tourisme-epinal.com/>

- Organiser la manifestation en liaison avec commerçants, restaurateurs, hôteliers locaux.

Contacts :

Office du Tourisme

<https://www.tourisme-epinal.com/>

Épicentre

15 rue du Doyenné - 06 80 10 76 31

<https://www.achat-vosges.com/epicentre>

✓ **Favoriser la mixité sociale et/ou générationnelle**

- Décentraliser le lieu de la manifestation dans les quartiers
- Travailler en partenariat avec les centres sociaux et/ou autres associations



Quelques logos environnementaux

Écolabels officiels



Créée en 1991, cette marque française délivrée par AFAQ AFNOR CERTIFICATION, a comme double objectif de guider le choix des consommateurs et d'encourager les industriels à améliorer la **qualité écologique de leurs produits**.



Créé en 1992, l'écolabel européen caractérisé par une fleur est reconnu dans les 25 pays de l'Union européenne.

Sa vocation est de promouvoir la conception, la production et la commercialisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie. En France, c'est AFAQ AFNOR CERTIFICATION qui attribue l'**écolabel européen**.



Le cygne blanc (Nordic Swan), délivré pour trois ans, vise à encourager une conception durable des produits.



L'ange bleu, écolabel officiel allemand, est attribué aux produits qui se comportent de façon favorable vis à vis de l'environnement.

Logos spécifiques à la gestion durable des forêts



Apposé sur du bois ou produits à base de bois, ce logo garantit la **gestion durable des forêts** sur la base des critères environnementaux, sociaux et économiques de l'organisation internationale FSC (Forest Stewardship Council).



Le référentiel **PEFC Gestion forestière durable (Programme Européen des Forêts certifiées)** garantit que les produits en bois sont fabriqués à partir de bois récolté dans des forêts gérées durablement.

Contacts et liens utiles

SICOVAD

<https://www.sicovad.fr/>

La maison du vélo

Port d'Épinal

<http://www.epinalvelo.fr/>

03 29 37 87 71

Qualité de l'air

ATMO Grand Est

<http://www.atmo-grandest.eu/>

Calcul des émissions de CO2 d'un véhicule

<http://www.carlabelling.ademe.fr/>

Logos et fibres recyclées



Papier recyclé : la présence de ce logo garantit que le produit possède un pourcentage de fibre recyclée. Dans le carré de droite apparaît un chiffre : 60, 80, 100 % indiquant ce pourcentage. Sous la mention "papier recyclé" apparaît le numéro d'agrément, signature de l'APUR.



La boucle de Moebius est le symbole international du recyclage. Accompagnée d'un pourcentage, elle indique que le produit est fabriqué à partir de matériaux recyclés. Sans mention d'un pourcentage, elle signifie simplement que le produit est recyclable.

Logos agriculture biologique et commerce équitable



Union Européenne et Agriculture Biologique.

Label certifiant qu'un produit est issu de l'agriculture biologique pratiquée sur le territoire européen



La marque AB : Agriculture Biologique,

la marque, propriété du ministère de l'Agriculture, garantit en particulier que l'aliment est composé d'au moins 95% d'ingrédients issus du mode de production biologique (absence de pesticides, d'engrais chimiques, d'OGM...).



Le logo Max Havelaar

garantit que les produits (café, riz, sucre, coton,...) répondent aux standards internationaux du commerce équitable : rémunération juste des producteurs des pays en voie de développement et respect des droits fondamentaux des personnes.

La page de l'ADEME consacrée aux labels environnement aux

<https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

Le site de l'ADEME dédié à l'éco-communication

<https://eco-communication.ademe.fr/>

Plateforme d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable du département des Vosges

TER'O

<https://plateforme-tero.fr/>

Site d'Évodia

<https://www.evodia.org/>

Réseau Imagine

<https://www.imaginelebus.com/>

Organisation de covoiturage

<https://www.mobilcllic.fr/>

Ville d'Épinal

www.epinal.fr

Maison de l'environnement et du Développement Durable :
03.29.68.69.62

Maison de l'Environnement et du Développement Durable

12, rue Raymond Poincaré
88000 épinal
Tél. : 03 29 68 69 60

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

www.epinal.fr

